Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20231213-23dec159-AU
Reçu le 20/12/2023

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 23-159

Sollicitation d'une subvention pour les travaux d'accessibilité de la salle du Pressoir Rouge - actualisation

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n°0140 du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant.

VU la décision n° 2023-070 du 30 mai 2023, sollicitant un soutien financier pour le projet de travaux d'accessibilité de la salle du Pressoir Rouge.

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite poursuivre l'accessibilité de ses équipements et espaces publics, notamment aux personnes en situation de handicap,

CONSIDÉRANT les travaux à mener sur le complexe du Pressoir Rouge dans cette optique, notamment au niveau des vestiaires, des sanitaires, de la salle de sports et de l'ensemble des abords extérieurs.

CONSIDERANT la notification de la subvention au titre du dispositif de mise en accessibilité des équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 100 000€.

CONSIDÉRANT la mise à disposition de financement disponible au titre du nouvel appel à projets « dotation soutien à l'investissement local » (DSIL) pour l'année 2024.

DÉCIDE

Article 1 : d'actualiser le plan de financement, suite à la notification de la subvention de l'Agence nationale du sport et de solliciter un financement complémentaire dans le cadre de la DSIL 2024, comme détaillé ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 192 421 € HT

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20231213-23dec159-AU
Reçu le 20/12/2023

Dépenses	
Projet	Montant HT
Maitrise d'œuvre	29 546
Travaux	158 355
Controles techniques et diagnostics	4 520
TOTAL HT	**192 421 €**

Recettes		
Organismes	Tx	Montant
ANS - dispositif de mise en accessibilité des équipements sportifs - notifiée	52%	100 000
ETAT - Dotation de soutien à l'investissement local	28%	53 937
Autofinancement	20%	38 484
TOTAL HT		**192 421 €**

Article 2 : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, 13 décembre 2023

Le maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GERE
LOIRE-ATLANTIQUE

Acte publié ou notifié : 14 DEC. 2023

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.